

## CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE SESSION 2007

- Etre **fonctionnaires titulaires** d'un corps d'enseignement de premier ou de second degré, d'éducation, d'orientation ou du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale,
- et avoir accompli, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, **5 ans de services effectifs** à temps complet ou leur équivalent dans ces corps.
- Les candidats doivent justifier de la licence ou d'un titre ou d'un diplôme reconnu équivalent ou appartenir au corps des professeurs certifiés, au corps des professeurs d'éducation physique et sportive, au corps des professeurs des écoles, au corps des professeurs de lycée professionnel, au corps des conseillers principaux d'éducation, au corps des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation – psychologues ou au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

**Les candidats doivent s'inscrire dans leur académie d'exercice.**

**Nombre de postes ouverts au concours** : sera publié ultérieurement.

**Les registres de pré-inscription seront ouverts du lundi 2 octobre 2006 au vendredi 20 octobre 2006 (17h)**  
**Par Internet** : <https://ocean.ac-dijon.fr/inscrinetATE>

**Les candidats ayant effectué leur pré-inscription recevront un dossier d'inscription à remplir, auquel il sera joint un récapitulatif des données saisies lors de la pré-inscription, à signer et à dater.**

**Ce dossier de candidature dûment complété, daté et signé sera :**

- soit déposé au Rectorat de Dijon – DEC 3 – Bureau 121  
**le vendredi 10 novembre 2006, à 17 h 00 au plus tard.**
- soit confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le  
**vendredi 10 novembre 2006 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

**NB** : Un candidat qui s'inscrit dans plusieurs spécialités ou options doit constituer autant de dossiers que de spécialités choisies.

Des écrans d'information rappelant notamment les conditions requises pour se présenter au concours sont mis à la disposition des candidats sur le site Internet du ministère à l'adresse suivante :  
<http://www.education.gouv.fr/personnel/encadrement>, rubrique : «personnels de direction et d'inspection» puis «fiche métier».

Les rapports du jury analysant les résultats des concours des années précédentes sont mis en vente auprès des C.N.D.P. et des C.R.D.P. et peuvent être consultés sur le site <http://www.education.gouv.fr/personnel/encadrement>.

Tous renseignements complémentaires peuvent être communiqués par le Rectorat, service DEC 3 – bureau 121 – 51, rue Monge – 21033 DIJON Cedex – Tél. : 03.80.44.85.64 ou 86.40.

**Tout dossier déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération**